

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1560

16 août 2006

SOMMAIRE

Agoranet Holding S.A., Luxembourg	74877	Luna Rossa Trademark, S.à r.l., Luxembourg	74866
Allianz Global Investors Fund Sicav, Senningerberg	74879	Luvenga S.A., Luxembourg	74879
Antiquarium Holding S.A., Luxembourg	74836	Lux-Portfolio Sicav, Luxembourg	74876
Asia Real Estate Income Fund Sicav, Luxembourg	74867	Magical S.A.H., Luxembourg	74877
Berenberg Euro Strategie Aktien Fonds IV	74874	Mashta S.A., Luxembourg	74871
Boucherie-Charcuterie Joseph Ronk, S.à r.l., Grevenmacher	74867	Meinek S.A., Luxembourg	74861
Carrosserie 2000, S.à r.l., Fentange	74867	Millennium Fund	74873
CEL Commerce Electrique du Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	74842	Net One S.A., Luxembourg	74835
Citylux S.A., Luxembourg	74874	Net One S.A., Luxembourg	74835
Connaught Luxembourg S.A., Luxembourg-Kirchberg	74867	Netsurf Holding S.A., Luxembourg	74878
Creallux S.A., Luxembourg	74843	Nettoyage Jules Becker, S.à r.l., Luxembourg	74843
Darwendale S.A., Luxembourg	74834	NLD Activities S.A., Luxembourg	74837
Delta Lloyd L, Sicav, Luxembourg	74878	Nostras S.A., Luxembourg	74861
Derval S.A., Luxembourg	74876	OVAL International S.A., Luxembourg	74845
Diga Consulting S.A., Luxembourg	74873	Oxbridge Holding S.A., Luxembourg	74874
Durama Lux, S.à r.l., Luxembourg	74866	Pinnacle Management, S.à r.l., Luxembourg	74850
Dynasty Investments S.A., Luxembourg	74875	Pro-Training S.A., Luxembourg	74834
Echofun S.A., Luxembourg	74865	RCCM S.A., Luxembourg	74835
Excellence Trading S.A., Luxembourg	74865	Realtor Lux S.A., Luxembourg	74862
Fichet-Bauche Luxembourg, S.à r.l., Schiffflange	74867	Rendite Lux I S.A., Luxembourg	74866
Floc, S.à r.l., Niederanven	74872	Rendite Lux S.A., Luxembourg	74866
Format, S.à r.l., Luxembourg	74880	Rosny S.A.H., Luxembourg	74877
France-Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	74836	Securybat, S.à r.l., Luxembourg	74834
Future Invest Holding S.A., Luxembourg	74877	Sibemol Holding S.A., Luxembourg	74835
Gelins S.A., Luxembourg	74843	Sicav Alcyon, Luxembourg	74879
HBI Holding, S.à r.l., Luxembourg	74868	Société de l'Hôtellerie Holding S.A., Luxembourg	74837
HBI Holding, S.à r.l., Luxembourg	74871	Stratus Technologies Group S.A., Luxembourg	74875
I.B.F., Informatique Bancaire et Financière S.A., Luxembourg	74878	Sunset Holdings S.A., Luxembourg	74872
International Marketing Investment Group S.A., Strassen	74874	SWIP (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	74865
Interportfolio II, Sicav, Luxembourg	74875	Tassigny, S.à r.l., Luxembourg	74836
Invenergy Wind Europe IV, S.à r.l., Luxembourg	74856	Tassigny, S.à r.l., Luxembourg	74836
Jaipur Corporation S.A., Luxembourg	74880	Tassigny, S.à r.l., Luxembourg	74837
Joco, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	74845	Tor-Isteg Steel Corporation S.A.H., Luxembourg	74872
Kirken Investments S.A., Luxembourg	74872	TRG SOF Holdings IV, S.à r.l., Luxembourg	74838
Laraimo S.A., Luxembourg	74834	TRG SOF Holdings IV, S.à r.l., Luxembourg	74842
		UBS ETF S.A., Luxembourg	74866
		United Fund of Funds, Sicav, Luxembourg	74837
		Violine, S.à r.l., Luxembourg	74843
		Wesholding, S.à r.l., Luxembourg	74835

74834

DARWENDALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 60.078.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR01000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Signature.

(056829.3/4642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

PRO-TRAINING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 109.474.

EXTRAIT

Le Conseil d'administration, réuni à Luxembourg le 15 juin 2006, a décidé:

1. De transférer le siège social de la société de L-1660 Luxembourg, 36-38 Grande-rue à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

2. De constater que par des lettres adressées à la société en date du 5 mai 2006, Monsieur Tonino Luisi, né le 16 avril 1970 à Turi/Bari (I), demeurant à L-1430 Luxembourg, 33, boulevard, Pierre Dupong, et Monsieur Salvatore Giallombardo, né le 13 août 1975 à Briançon (F), demeurant à L-1620 Luxembourg, 7, rue Jean-Baptiste Gellé, ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société.

3. De révoquer de son poste d'administrateur de la société Monsieur Gianluca Fasano, né le 22 février 1969 à Bagnacavallo (I), demeurant à L-1211 Luxembourg, 100A, boulevard Baden Powell.

4. De nommer comme nouvel administrateur de la société la société DPI S.A., société anonyme de droit luxembourgeois enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B numéro 101.838, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

Pour extrait conforme

A. Zaim

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(056830.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

LARAIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 20, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 88.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04416, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

LARAIMO S.A.

Signature

(056831.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

SECURYBAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 102.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04495, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

SECURYBAT, S.à r.l.

Signature

(056838.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

RCCM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 103.440.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056837.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

WESHOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.000,-.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 104.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04388, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

WESHOLDING, S.à r.l.

Signature

(056839.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

SIBEMOL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.538.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIBEMOL HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(056847.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

NET ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.106.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NET ONE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(056850.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

NET ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.106.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NET ONE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(056852.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

ANTIQUARIUM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.525.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANTIQUARIUM HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(056854.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

FRANCE-LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 26.621.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRANCE-LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(056855.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

TASSIGNY, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,-.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 20, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 89.150.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04401, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

TASSIGNY

Signature

(056832.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

TASSIGNY, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,-.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 20, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 89.150.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04404, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

TASSIGNY

Signature

(056834.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

TASSIGNY, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,-.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 20, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 89.150.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04406, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

TASSIGNY

Signature

(056835.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

TASSIGNY, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,-.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 20, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 89.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04408, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

TASSIGNY

Signature

(056836.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

SOCIETE DE L'HOTELLERIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.498.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04368, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE L'HOTELLERIE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(056856.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

NLD ACTIVITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 96.819.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NLD ACTIVITIES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(056858.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

UNITED FUND OF FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 67.574.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration datée du 21 avril 2006

«Le conseil d'administration («Le Conseil») de UNITED FUND OF FUNDS (la «Société») prend note des démissions de Messieurs Francis Guerra et Jérôme Tournigand avec effet au 30 avril 2006. Le Conseil les remercie pour leur collaboration et les services qu'ils ont rendus à la Société tout au long de leur mandat.

Le Conseil décide d'entreprendre les démarches nécessaires afin de pourvoir au remplacement des administrateurs démissionnaires.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04592. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056947.3/3085/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**TRG SOF HOLDINGS IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PANEMI, S.à r.l.).
Share capital: EUR 12,500.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 116.206.

In the year two thousand and six, on the thirtieth of May.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TRG SPECIAL OPPORTUNITY MASTER FUND LTD, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands with its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (hereafter «Luxembourg») having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 37.974, itself represented by Séverine Canova, with professional address in Luxembourg and Gilles Lecomte, with professional address in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B,

by virtue of a power of attorney dated May 26, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholders of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole shareholder of TRG SOF HOLDINGS IV, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg by deed of the undersigned notary, on May 2, 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations and the articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary on May 15, 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 116.206 (hereafter the «Company»);
- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the articles of association of the Company in order for the Company to be governed by and to be subject to, the Luxembourg act dated 22 March 2004 on securitisation (hereafter the «Securitisation Act 2004»).

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to approve the amendment and replacement of article 1 of the articles of association of the Company as follows:

«**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company») and, in particular, (i) the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law») (ii) the Luxembourg act dated 22 March 2004 on securitisation (hereafter the «Securitisation Act 2004») and (iii) its articles of association (hereafter «the Articles»), which specify in articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company. The Company qualifies as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Securitisation Act 2004.»

Third resolution

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolves to replace Article 2 of the Articles as follows:

«**Art. 2.**

2.1 The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004. To that effect, the Company may, *inter alia*, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing Instruments (as defined in article 2.4 below) whose value or return is linked to these risks.

2.2 The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, the claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments or by binding itself by any other means.

2.3 The Company may proceed to the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg and abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.4 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private issue, notes, bonds, debentures and any kind of debt and/or equity securities provided they are not freely negotiable and are issued in registered form only (hereafter «the Instruments»). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of Instruments to its subsidiaries or affiliated companies.

2.5 In accordance with, and to the extent permitted by, the Securitisation Act 2004, the Company may give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these

assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

2.6 The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions.

2.7 The Company may generally employ any techniques and Instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.8 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects, to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.»

Fourth resolution

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolves:

(i) to amend article 12 of the Articles by replacing the fifth paragraph of article 12 of the Articles as follows:

«The board of managers of the Company or the manager of the Company, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of the shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors of the Company»; and

(ii) to further amend article 12 of the Articles by adding the following wording at the end of article 12 of the Articles:

«In accordance with the Securitisation Act 2004, the board of managers or the manager, as the case may be, is entitled to create one or more Compartments (as defined in article 17) corresponding each to a separate and distinct part of the Company's estate (patrimoine)».

Fifth resolution

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolves to create a new article 17 and consequently amend the numbering of the Articles, which shall henceforth read as follows:

«Art. 17.

17.1 The board of managers or the manager, as the case may be, may establish one or more compartments (hereafter, the «Compartments» and each a «Compartment») which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the issues made in their respect, the reference currency or other distinguishing characteristics. The terms and conditions of the Instruments issued in respect of, and the specific objects of, each Compartment shall be determined by the board of managers or the manager, as the case may be, and shall be stated in the terms and conditions relating to that Compartment. Each holder of Instruments issued by the Company shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the conditions applicable to the Instruments and these Articles by subscribing to the Instruments. Each Compartment may issue any of the Instruments.

17.2 No Instruments shall be issued on terms that entitle the holders of any issue of Instruments to participate in the assets of the Company other than the assets (if any) of the relevant Compartment. If the realised net assets of any Compartment are insufficient to pay any amounts otherwise payable on the relevant issue of Instruments in full in accordance with the terms and conditions of the relevant Instruments and these Articles, the relevant holders shall have no claim against the Company for or in respect of any shortfall and shall have no claim against any other Compartment or any other assets of the Company.

17.3 Each Compartment corresponds to a separate part of the Company's assets and liabilities. The rights of holders of Instruments issued in respect of a Compartment and the rights of creditors are limited to the assets of this Compartment, where these rights relate to that Compartment or have arisen at the occasion of the constitution, the operation or the liquidation of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of holders of instruments issued in relation to this Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen at the occasion of the constitution, the operation or the liquidation of this Compartment.

In the relationship between the holders of Instruments, each Compartment is deemed to be a separate entity.

17.4 Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall, unless otherwise determined by the board of managers or the manager, as the case may be, be general liabilities of the Company and shall not be payable out of the assets of any Compartment. The board of managers or the manager, as the case may be, shall ascertain, to the extent possible, that creditors of such liabilities waive recourse to the assets of any Compartment.

17.5 The board of managers or the manager, as the case may be, shall establish and maintain separate accounting records for each of the Compartments of the Company for the purposes of ascertaining the rights of holders of Instruments issued in respect of each Compartment for the purposes of these Articles and the terms and conditions of the Instruments, such accounting records to be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.

17.6 In the case of any asset of the Company (not being attributable to the ordinary shares) which the board of managers or the manager, as the case may be, does not consider is attributable to a particular Compartment, the board of managers or the manager, as the case may be, shall have the discretion to determine the basis upon which any such asset shall be allocated or apportioned between Compartments, if at all, and the board of managers or the manager, as the case may be, shall have power at any time and from time to time to vary such basis.»

Sixth resolution

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolves to amend article 17 (which numbering shall be, pursuant to the fifth resolution above, changed to 18) of the Articles by adding the following wording at the end of article 17:

«The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The auditor(s) shall be appointed by the board of managers or the manager, as the case may be, in accordance with the Securitisation Act 2004. The board of managers or the manager, as the case may be, will determine their number, their remuneration and the term of their office.»

Seventh resolution

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolves to amend article 19 (which numbering shall be, pursuant to the fifth resolution above, changed to 20) of the Articles by adding the following wording after «of the Law»:

«and the Securitisation Act 2004».

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le trente mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TRG SPECIAL OPPORTUNITY MASTER FUND LTD, une société de droit des Iles Caïmanes, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme constituée au Grand-Duché de Luxembourg (ci-après «Luxembourg») ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller et enregistrée au registre du commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 37.974, elle-même représentée par Séverine Canova, demeurant professionnellement à Luxembourg et Gilles Lecomte, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondateurs de pouvoirs A et B, suivant une procuration en date du 26 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul et unique associé de la société TRG SOF HOLDINGS IV, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée au Grand-Duché du Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 mai 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 mai 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.206;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier les statuts de la Société pour que celle-ci soit soumise et se conforme aux dispositions de la loi luxembourgeoise sur la titrisation datée du 22 mars 2004 (ci-après «La Loi sur la Titrisation 2004»).

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'associé unique décide d'approuver la modification et le remplacement de l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société») et, en particulier (i) la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), (ii) la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après «la Loi sur la Titrisation de 2004») et (iii) les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle. La Société est une société de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation de 2004.»

Troisième résolution

En conséquence de la première résolution, l'associé unique de la Société décide de remplacer l'article 2 des Statuts comme suit:

«**Art. 2.**

2.1 La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004. A cet effet, la Société peut, entre autre, acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, les risques liés à la détention de titres, de créances et de tous biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux résultant d'engagements assumés par des tiers

ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des Instruments (tel que défini au paragraphe 2.4 ci-dessous) dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques.

2.2 La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements ou en s'obligeant de toute autre manière.

2.3 La Société peut procéder à l'acquisition de participations, droits, intérêts et engagements, au Luxembourg et à l'étranger, sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.4 La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dette et/ou de valeurs mobilières, à la condition que ceux-ci ne soient pas librement négociables et soient sous forme nominative (ci-après les «Instruments»). La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales ou sociétés affiliées.

2.5 Conformément à, et dans la mesure permise par, la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut également consentir des garanties ou des sûretés sur ses actifs afin de garantir les obligations qu'il assume pour la titrisation de ces actifs ou pour l'intérêt des investisseurs (y compris leur «trustee» ou mandataire, s'il y en a, et/ou toute entité d'émission participant à l'opération de titrisation) de la Société. La Société ne pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs, que dans la mesure où cela est permis par la Loi sur la Titrisation de 2004.

2.6 La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, futures, forward, produits dérivés, options, réméré, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires.

2.7 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.8 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'il considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.»

Quatrième résolution

En conséquence de la première résolution, l'associé unique décide:

(i) de modifier l'article 12 des Statuts en remplaçant le cinquième paragraphe de l'article 12 des Statuts par ce qui suit: «Le conseil de gérance de la Société ou le gérant de la Société, suivant le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société»; et

(ii) de modifier l'article 12 des Statuts en ajoutant la phrase suivante à la fin de l'article 12 des Statuts:

«Conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004, le conseil de gérance ou le gérant, suivant le cas, peut créer un ou plusieurs Compartiments (tel que défini à l'article 17) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.»

Cinquième résolution

En conséquence de la première résolution, l'associé unique décide d'insérer un nouvel article 17 dans les Statuts (et donc de modifier la numérotation des articles des Statuts de la Société) comme suit:

«Art. 17.

17.1 Le conseil de gérance ou le gérant, suivant le cas, peut créer un ou plusieurs compartiments (ci-après les «Compartiments» et chacun un «Compartiment») qui peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émissions de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques. Les règlements et conditions relatifs aux Instruments émis pour les différents Compartiments ainsi que leur objet respectif sont déterminés par le conseil de gérance ou le gérant, suivant le cas, et sont divulgués dans les conditions du Compartiment. Tout détenteur d'Instruments émis par la Société est réputé accepter sans réserve et être lié par les Conditions applicables à ces Instruments ainsi que par les Statuts du fait même de la souscription des Instruments. Chaque Compartiment peut émettre un quelconque titre qualifié sous les Instruments.

17.2 Aucun Instrument ne sera émis à des conditions autorisant les détenteurs d'une émission d'Instruments de participer à l'actif de la Société autre que l'actif relevant du Compartiment concerné. Si le produit de la réalisation de l'actif d'un Compartiment est insuffisant pour payer tous les montants dus sur cette émission conformément aux termes et conditions des Instruments en question et aux Statuts, les détenteurs n'auront aucun recours à l'encontre de la Société en raison de l'insuffisance ni à l'encontre d'aucun autre Compartiment ou de tout autre élément d'actif de la Société.

17.3 Les Compartiments correspondent chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société. Les droits des détenteurs d'Instruments relatifs à un Compartiment et les droits des créanciers sont limités aux actifs de ce Compartiment, lorsqu'ils sont relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment. L'actif d'un Compartiment répond exclusivement des droits des détenteurs d'Instruments relatifs à ce Compartiment et de ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment.

Dans les relations entre détenteurs d'Instruments, chaque Compartiment est traité comme une entité à part.

17.4 Les honoraires, dépenses et autres dettes encourus au nom de la Société dans sa globalité sont des dettes générales de la Société sans que l'actif des Compartiments n'en réponde, à moins que le conseil de gérance ou le gérant, selon le cas, n'en décide autrement. Le conseil de gérance ou le gérant, selon le cas, s'assurera, dans la mesure du possible, que ces créanciers renoncent à recourir à l'actif des Compartiments.

17.5 Le conseil de gérance ou le gérant, selon le cas, doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque Compartiment de la Société dans le but de déterminer les droits des détenteurs d'Instruments de chaque Compartiment dans le cadre des Statuts et des termes et conditions des Instruments, de tels comptes étant une preuve concluante de tels droits en absence d'erreur manifeste.

17.6 Lorsqu'il est question d'actifs de la Société (n'étant pas rattachables à des actions ordinaires) que le conseil de gérance ou le gérant, selon le cas, ne considère pas comme se rattachant à un Compartiment particulier, le conseil de gérance ou le gérant, selon le cas, pourra déterminer discrétionnairement les critères selon lesquels ces actifs seront alloués ou répartis parmi les Compartiments, s'il y a lieu du tout, et le conseil de gérance ou le gérant, selon le cas, aura le droit de changer à tout moment ces critères.

Sixième résolution

En conséquence de la première résolution, l'associé unique décide de modifier l'article 17 des Statuts (dont la numérotation devra, suite à la cinquième résolution ci-dessus, être changée en 18) des Statuts en ajoutant les phrases suivantes à la fin de l'article 17:

«Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Le ou les réviseurs seront nommés par le conseil de gérance ou le gérant, selon le cas, conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le conseil de gérance ou le gérant, selon le cas, déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.»

Septième résolution

En conséquence de la première résolution, l'associé unique décide de modifier l'article 19 (dont la numérotation devra être, suite à la cinquième résolution ci-dessus, changée en 20) des Statuts en ajoutant la partie de phrase suivante après «de la Loi»:

«et la Loi sur la Titrisation de 2004».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires du comparant, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Canova, G. Lecompte, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} juin 2006, vol. 436, fol. 99, case 8. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 2006.

H. Hellinckx.

(059277.3/242/290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

**TRG SOF HOLDINGS IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PANEMI, S.à r.l.).**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 116.206.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 2006.

H. Hellinckx.

(059279.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

CEL COMMERCE ELECTRIQUE DU LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 103.706.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03567, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(056868.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

NETTOYAGE JULES BECKER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 177, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.174.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour la société

Signature

(056869.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

CREALUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 27.312.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056870.3/4685/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

GELINS, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 53.199.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056871.3/4685/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

VIOLINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 113.812.

In the year two thousand six, on the third April.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depository of the present deed.

There appeared:

CHANGE CAPITAL FUNDS L. P., with registered office at College House, 272 Kings Road, London SW3 5AW and the registered number of which is LP 8450 at the Companies House, Cardiff, represented by its GENERAL PARTNER CHANGE CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT LLP, CHANGE CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT LLP, a limited partnership incorporated in England and Wales with registered number OC 308902, whose office is PO Box 1310, 6th Floor, 69 Park Lane, Croydon, Surrey CR9 1TQ, represented by Ute Bräuer, maître en droit, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy,

being the sole shareholder of VIOLINE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 113.812, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 December 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing parties representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by payment in cash of sixty-four thousand five hundred Euro (EUR 64,500.-) up to seventy-seven thousand Euro (EUR 77,000.-) by the issue of two thousand five hundred eighty (2,580) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company that now reads as follow:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at seventy-seven thousand Euro (EUR 77,000.-) represented by three thousand eighty (3,080) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

And has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by payment in cash of sixty-four thousand five hundred Euro (EUR 64,500.-) up to seventy-seven thousand Euro (EUR 77,000.-) by the issue of two thousand five hundred eighty (2,580) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

All shares have been subscribed by the sole shareholder.

All the issued shares are fully paid up by the sole shareholder by a contribution in cash so that the amount of sixty-four thousand five hundred Euro (EUR 64,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further the foregoing resolution, Article six (6) paragraph one (1) of the Company's Articles of Association is amended and will now read as follows:

«**Art. 6. 1st paragraph.** The Company's share capital is set at seventy-seven thousand Euro (EUR 77,000.-) represented by three thousand eighty (3,080) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at one thousand seven hundred Euro.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

CHANGE CAPITAL FUNDS L. P., ayant son siège social à College House, 272 Kings Road, London SW3 5AW et le numéro du registre LP 8450 à Companies House, Cardiff, représenté par son GENERAL PARTNER CHANGE CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT LLP, CHANGE CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT LLP, une limited partnership constituée sous le numéro du registre OC 308902 en Angleterre et au Pays de Galles, ayant son siège social à PO Box 1310, 6th Floor, 69 Park Lane, Croydon, Surrey CR9 1TQ, dûment représentée par Mme Ute Bräuer, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

En sa qualité de seul associé de VIOLINE, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 113.812, constituée suivant acte notarié du notaire instrumentant, en date du 27 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La procuration précitée signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire susnommé restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune par paiement en numéraire de soixante-quatre mille cinq cents euros (EUR 64.500,-), à soixante-dix-sept mille euros (EUR 77.000,-) par l'émission de deux mille cinq cent quatre-vingt (2.580) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. 1^{er} paragraphe.** Le capital social est fixé à soixante-dix-sept mille euros (EUR 77.000,-) représenté par trois mille quatre-vingt (3.080) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de

vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par paiement en numéraire de soixante-quatre mille cinq cents euros (EUR 64.500,-), à soixante-dix-sept mille euros (EUR 77.000,-) par l'émission de deux mille cinq cent quatre-vingt (2.580) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Les parts sociales nouvelles ont été intégralement souscrites par l'associé unique, mentionné ci-avant, par un apport en numéraire, de sorte que la somme de soixante-quatre mille cinq cents euros (EUR 64.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, Article six (6) paragraphe un (1) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. 1^{er} paragraphe.** Le capital social est fixé à soixante-dix-sept mille euros (EUR 77.000,-) représenté par trois mille quatre-vingt (3.080) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de mille sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, vol. 28CS, fol. 17, case 8. – Reçu 645 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 avril 2006.

P. Bettingen.

(058473.3/202/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

JOCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 2, avenue Dr. Klein.

R. C. Luxembourg B 27.664.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

(056880.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

OVAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 117.140.

STATUTES

In the year two thousand six, on the seventh day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- LANNAGE S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130),

here represented by:

Mrs Myriam Spiroux-Jacoby, private employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 7 June 2006.

2.- VALON S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143),

here represented by:

Mrs Christine Coulon-Racot, private employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 7 June 2006.

The prenamed proxies, after having been signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their prenamed capacities, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme», which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of OVAL INTERNATIONAL S.A. The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares of two Euro (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on third Thursday of May at 2.00 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31st December 2006.
2. The first annual general meeting shall be held in 2007.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- LANNAGE S.A., prementioned, seven thousand seven hundred and fifty shares	7,750
2.- VALON S.A., prementioned, seven thousand seven hundred and fifty shares.	7,750
Total: fifteen thousand five hundred shares	15,500

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at two thousand Euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves a duly convoked, have proceeded to held an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

Second resolution

The following are appointed directors:

- 1.- LANNAGE S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130);
- 2.- VALON S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143);
- 3.- KOFFOUR S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86.086).

Third resolution

Has been appointed as auditor:

AUDIT-TRUST S.A., a «société anonyme», with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63.115).

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2012.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- LANNAGE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130),

ici représentée par:

Madame Myriam Spiroux-Jacoby, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 juin 2006.

2.- VALON S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143),

ici représentée par:

Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 juin 2006.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par toutes les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de OVAL INTERNATIONAL S.A. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième jeudi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- LANNAGE S.A., prédésignée, sept mille sept cent cinquante actions	7.750
2.- VALON S.A., prédésignée, sept mille sept cent cinquante actions	7.750
Total: quinze mille cinq cents actions	15.500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- LANNAGE S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130);
- 2.- VALON S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143);
- 3.- KOFFOUR S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86.086).

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

AUDIT-TRUST S.A., une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Spiroux-Jacoby, C. Coulon-Racot, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2006, vol. 905, fol. 2, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(058567.3/239/275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

PINNACLE MANAGEMENT, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 117.204.

STATUTES

In the year two thousand six, on the eighth of June.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PINNACLE PARTNERS, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

here represented by Mrs Ute Bräuer, maître en droit, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on June 7, 2006.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of PINNACLE MANAGEMENT.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers, who do not need to be shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Moreover, if several managers have been appointed they shall be divided into Class A and Class B managers.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum without specific cause.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company shall be bound in all circumstances by the single signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by (i) the joint signature of any class A manager together with a class B manager or (ii) the single or joint signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated by the managers.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting provided that no board meeting may be held in or out of the United Kingdom.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers seven days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another provided that no manager shall participate at such meeting from the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered

by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 18. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by PINNACLE PARTNERS, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

Decision of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

2. Class A Managers:

- Mr Kendall Young, residing at 4 World Financial Center, 9th Floor, USA, NY, 10080 NY,

- Mr Roger Barris, residing at 2 King Edward Street, London EC 1A 1HQ, and

- Mrs Ute Bräuer, residing at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,

are appointed as Class A managers of the Company for an indefinite period.

Class B Managers:

- Mr Guy Harles, residing at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,

is appointed as Class B manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to attorney in fact acting in his hereabove stated capacities, the said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PINNACLE PARTNERS, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

ici représentée par Ute Bräuer, maître en droit, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 juin 2006.

La procuration signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de PINNACLE MANAGEMENT.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cent (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, il y aura des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B.

Le(s) gérant(s) est/(sont) nommés par l'assemblée générale des associés et sont librement révocables à tout moment et sans cause spécifique. Dans ses rapports avec les tiers, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance disposera de tout pouvoir pour représenter la société dans toutes circonstances et pour accomplir et approuver tout acte et opération non contradictoire avec l'objet social de la société.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe de tout gérant de Catégorie A ensemble avec la signature d'un gérant de Catégorie B ou (ii) la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués par les gérants.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président, ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation à condition qu'aucun conseil de gérance ne puisse être tenu au ou depuis le Royaume-Uni. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins sept jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres, à condition qu'aucun gérant ne participe à une telle réunion depuis le Royaume-Uni.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présent ou représenté à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la résolution intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

PINNACLE PARTNERS, prénommée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. Gérants de Catégorie A:

- M. Kendall Young, résidant à 4 World Financial Center, 9th Floor, USA, NY, 10080 NY,

- M. Roger Barris, résidant à 2 King Edward Street, London EC 1A 1HQ, et

- Mme Ute Bräuer, résidant au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,

sont nommés gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Gérants de Catégorie B:

- M. Guy Harles, résidant au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,

est nommé gérant de catégorie B la Société pour une durée indéterminée;

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire ès qualités qu'il agit, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Bräuer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, vol. 28CS, fol. 77, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

M. Schaeffer.

Signée par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(059844.3/230/343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

INVENERGY WIND EUROPE IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 117.141.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the twelfth of June.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Luxembourg).

There appeared:

INVENERGY WIND EUROPE III LLC, having its registered office at 1, South Wacker, Suite 2020, Chicago, IL 60606 (USA), registered with the Trade and Company Register of the State of Delaware under the number 41 61 366, here represented by:

Mrs Bérénice Kunnari, employee, professionally residing at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, by virtue of a proxy delivered in Chicago (USA), on May 31st, 2006.

The prenamed proxy given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company.

Art. 1. There is established by the appearing party a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares; the Company may at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. The company will exist under the name of INVENERGY WIND EUROPE IV, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the partners.

Art. 4.

4.1 The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them.

4.2 The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future), or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

4.3 The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 5. The company is established for an undetermined period.

Art. 6. The Bankruptcy, insolvency or the failure of one of the partners do not put an end to the company.

Art. 7. The corporate capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Art. 8. The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares. Such repurchase shall be subject to the following conditions:

- any repurchase of shares made by the company may only be made out of the company's retained profits and free reserves;
- the repurchased shares will be immediately cancelled and the capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal procedure requirements.

Art. 9. Shares can be freely transferred by the sole partner, as long as there is only one partner.

In case there is more than one partner, shares are freely transferable among partners. Transfer of shares «inter vivos» to non partners may only be made with the prior approval of partners representing at least three-quarters of the capital. For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 10. A partner as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a partner cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their right they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meeting.

Art. 11. The company is managed and administered by one or several managers, who may be partners or non-partners.

Each manager is appointed as an A Manager or a B Manager for a limited or unlimited duration by the sole partner or by the partners, as the case may be.

While appointing the manager(s), the sole partner or the partners, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the managers.

Managers are eligible for reelection.

The sole partner or, as the case may be, the partners may decide to remove a manager, with or without cause.

Each manager may as well resign.

The sole partner or, as the case may be, the partners decide(s) upon the compensation of each manager.

Art. 12. The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the company. They have the social signature and are empowered to represent the company in court either as plaintiff or defendant.

The manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 13. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the company.

Art. 14. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. The company is in all circumstances bound by the joint signatures of an A Manager together with one B Manager or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the managers, within the limit of such power. Each of the managers is empowered to represent the company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 16. The sole partner shall exercise all the powers vested with the general meeting of partners under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole partner. Any such decision shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one partner, decisions of partners shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the partners representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

Art. 17. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st the same year.

Art. 18. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company, as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of partners.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

The payment is made once the company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the company are not threatened.

Art. 19. In case of dissolution of the corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who need not to be partners) appointed by the meeting of partners at the majority defined by Article 142 of the law of August 10th, 1915 and of its modifying laws.

The liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities.

Art. 20. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription and payment

Thereupon now appeared:

Mrs Bérénice Kunnari, prenamed,
acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of INVENERGY WIND EUROPE III LLC, prenamed,
by virtue of the above mentioned proxy and declared to subscribe to the one hundred and twenty-five (125) shares
with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each and further declared to pay entirely up n cash each such new
share.

Proof of such payment in a total of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) has been given to the under-
signed notary who expressly states this.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the com-
pany as a result of its formation is estimated at approximately thousand seven hundred Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31st December 2006.

Extraordinary general meeting

The above named partner, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has
immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The address of the Corporation is set at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following are appointed A Managers and B Managers:

A Managers:

- Mr Joseph Condo, born on July 21, 1966 and professionally residing at Invenergy LLC, 1 South Wacker, Suite 2020
Chicago IL, 60606;
- Mr Kevin B. Smith, born on February 6, 1957 and professionally residing at Invenergy LLC, 1 South Wacker, Suite
2020 Chicago IL, 60606; and
- Mr James T. Murphy, born on November 22, 1957 and professionally residing at Invenergy LLC, 1 South Wacker,
Suite 2020 Chicago IL, 60606.

B Managers:

- Mr Gilles Jacquet, employee, born on 7th February 1964 in Saint Mard, Belgium, residing professionally at 5, rue
Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mrs Bérénice Kunnari, employee, born on 25th November 1979 in Orléans (France), residing professionally at 5,
rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- The company LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Lux-
embourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 79.709.

3. In accordance with Article 15 of the present Articles of Incorporation, the company shall be bound in any circum-
stances, by the joint signature of an A Manager together with a B Manager.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing
person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing
person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this docu-
ment.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, name, civil status and
residence, said person appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

INVENERGY WIND EUROPE III LLC, une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1
South Wacker, Suite 2020, Chicago, IL 60606 (USA), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de l'état de
Delaware sous le numéro 61366,

ici représentée par Madame Bérénice Kunnari, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène
Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée à Chicago (USA), le 31 mai 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné,
restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à
responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») de droit luxembourgeois,
régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil,
tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. La société prend la dénomination de INVENERGY WIND EUROPE IV, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 4.

4.1 La société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2 La société pourra également être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la société (ci-après les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec la société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

4.3 La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 8. La société pourra, sous les conditions et dans les limites prévues par la loi, acquérir ses propres parts. Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts fait par la société pourra uniquement être réalisé avec les profits mis en réserve et les réserves libres de la société;
- les parts rachetées seront annulées immédiatement et le capital sera réduit en conséquence, conformément aux prescriptions légales.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayant droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associé(s) ou non.

Chaque gérant est nommé comme Gérant A ou Gérant B pour une durée déterminée ou indéterminée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des gérant(s), l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des gérants.

Les gérants sont rééligibles.

L'associé unique ou, selon le cas, les associés peu(ven)t décider de révoquer un gérant avec ou sans motif.

Chaque gérant peut également démissionner.

L'associé unique ou les associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque gérant.

Art. 12. Le(s) gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Il(s) a (ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) gérant(s).

Art. 13. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les gérants dans la limite de ces pouvoirs. Chacun des gérants est autorisé à représenter la société en justice comme défendeur ou demandeur.

Art. 16. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, suivant les conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires sont établis par le gérant ou le conseil de gérance;
- Ces comptes font état de bénéfices reportés ou portés à une réserve extraordinaire;

- La décision de payer des dividendes intérimaires est prise par l'associé unique, ou, le cas échéant par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Le paiement est effectué une fois que la société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la société ne sont mis en péril.

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription et paiement

A comparu:

Madame Bérénice Kunnari, prénommée,

agissant dans sa qualité de représentante dûment autorisée de INVENERGY WIND EUROPE III LLC, prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite comparante les cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et déclare libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille sept cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts ont été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège de la société est établi au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Ont été élus Gérants A et Gérants B de la société pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- Monsieur Joseph Condo, né le 21 juillet 1966 et demeurant professionnellement à Invenergy LLC, 1 South Wacker, Suite 2020 Chicago IL, 60606;
- Monsieur Kevin B. Smith, né le 6 février 1957 et demeurant professionnellement à Invenergy LLC, 1 South Wacker, Suite 2020 Chicago IL, 60606; et
- Monsieur James T. Murphy, né le 22 novembre 1957 et demeurant professionnellement à Invenergy LLC, 1 South Wacker, Suite 2020 Chicago IL, 60606.

Gérants B:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé, né à B-Saint-Mard, Belgique, le 7 février 1964, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Madame Bérénice Kunnari, employée, née à Orléans (France), le 25 novembre 1979, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709.

3. En conformité avec l'article 15 des statuts de la société, la société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A avec un Gérant B.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Kunnari, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2006, vol. 905, fol. 4, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(058569.3/239/342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

NOSTRAS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.327.895,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 30.283.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

B. Zech.

(056881.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

MEINEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 39.141.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

MEINEK S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(056897.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

REALTOR LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 117.138.

STATUTS

L'an deux mille six, le neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. BANCA LOMBARDA INTERNATIONAL S.A., société anonyme ayant son siège social au 47, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 6 juin 2006;

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

3. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, ci-avant nommé.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de REALTOR LUX S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000 (un million d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 9 juin 2011 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou

même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^e jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. BANCA LOMBARDA INTERNATIONAL S.A., préqualifiée	3.098	30.980
2. M. John Seil, prénommé	1	10
3. M. Reno Maurizio Tonelli, prénommé	1	10
Totaux	3.100	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents euros (1.800 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

2. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

3. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Forlì), Italie, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur Reno Maurizio Tonelli est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Tonelli, J. Seil, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, vol. 28CS, fol. 79, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

J. Elvinger.

(058562.3/211/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

EXCELLENCE TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxemburg, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 74.795.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

TRIPLE A CONSULTING S.A.

Signature

(056882.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

SWIP (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 104.118.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Signature.

(056883.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

ECHOFUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 99.926.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04523, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

ECHOFUN S.A.

P. van Denzen

Administrateur

(056895.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

LUNA ROSSA TRADEMARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 98.340.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Signature.

(056884.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

UBS ETF, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 83.626.

Faisant suite à l'assemblée générale du 17 avril 2006, sont renommés administrateurs:

Jacobs Andreas,
Gast Christian,
Gnand Albert.

Est nommé: Muesel Franck,
Adresse: 48150, Aeschenvorstadt, 4051 Bassel-Suisse.

Est renommée réviseur d'entreprises:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2006.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04580. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056885.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

RENDITE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 78.423.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

Signature.

(056886.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

DURAMA LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 105.002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

Signature.

(056887.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

RENDITE LUX I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 82.189.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

Signature.

(056888.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

ASIA REAL ESTATE INCOME FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 102.714.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR03829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Signature.

(056889.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

BOUCHERIE-CHARCUTERIE JOSEPH RONK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 22, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 32.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR03081, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOUCHERIE-CHARCUTERIE JOSEPH RONK, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(056896.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**CARROSSERIE 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GRAND GARAGE DE DUDELANGE, S.à r.l.).**

Siège social: L-5811 Fentange, 130, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 24.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR03083, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARROSSERIE 2000, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(056898.3/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

CONNAUGHT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg-Kirchberg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 47.733.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04336, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

CONNAUGHT LUXEMBOURG S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(056899.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

FICHET-BAUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Lëtzebuenger Heck.
R. C. Luxembourg B 12.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04663, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FICHET-BAUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

(056903.3/260/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**HBI HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l.).
Share capital: EUR 36,000.**

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 108.365.

In the year two thousand and five, on the twenty-first of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

HBI, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 109.134, incorporated initially under the name of KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. by deed drawn up on 22 June 2005 by the Notary Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg and whose articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as sole Shareholder of HBI HOLDING, S.à r.l. (previously named KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 36,000.-, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365 and incorporated under the name KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 24 May 2005 and whose articles have not yet been published in the Mémorial C (the «Company»);

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended pursuant to several times since the date of incorporation of the Company:

- By a deed drawn up by the notary Henri Hellinckx, residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 20 July 2005, changing the name of the Company, not yet published into Mémorial C;
- By a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 12 August 2005, increasing the share capital from twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirty-six thousand Euro (EUR 36,000.-), not yet published in the Mémorial C;
- By a deed drawn up the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 17 August 2005, changing the financial year, not yet published in the Mémorial C;
- By a deed drawn up by the notary Henri Hellinckx, prenamed, on 13 September 2005, by which the registered office has been transferred to Luxembourg-City and not yet published in the Mémorial C;

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of articles 200-2 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Resolutions

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company with an amount of thirty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 37,500.-) in order to raise it from the amount of thirty-six thousand Euro (EUR 36,000.-) to seventy-three thousand and five hundred Euro (EUR 73,500.-) by creating and issuing seven hundred and fifty (750) new shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each (the «New Shares»), subject to a global share premium of an amount of one million two hundred and twenty-two thousand eight hundred and fifty Euro and fifty cents (EUR 1,222,850.50) (the «Share Premium»).

Second resolution

The Sole Shareholder records the subscription of the New Shares by HBI, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 109.134 (the HBI) and the full payment of the New Shares, as well as the Share Premium by contribution in kind consisting in all the seven hundred and fifty (750) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, held by HBI representing 75% in the share capital of HBI NEUSS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 109.133 (HBI NEUSS), together with a share premium attached thereto of an amount of one million two hundred and twenty-two thousand eight hundred and fifty Euro and fifty cents (EUR 1,222,850.50) (the «Contributed Shares»).

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes HBI in its capacity as subscriber of the New Shares, here represented by Hubert Janssen, prenamed by virtue of a declaration/proxy dated 20 September 2005 being here annexed, which declared to subscribe to the seven hundred and fifty (750) new shares to be issued by the Company, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each and to pay them fully up as well as the global share premium of an amount of one million two hundred and twenty-two thousand eight hundred and fifty Euro and fifty cents (EUR 1,222,850.50) by contribution in kind hereafter described, as it has been proven to the undersigned notary who expressly acknowledged it:

Description of the contribution

HBI in its capacity as subscriber of the New Shares declares to make a contribution in kind consisting in the Contributed Shares.

The Contributed Shares are valued at one million two hundred sixty thousand three hundred and fifty Euro and fifty cents (EUR 1,260,350.50) and HBI considers it prudent to continue such value to the Company.

Documents evidencing the valuation of the contribution in kind

The value of the Contributed Shares has been calculated and evaluated as the date of 20 September 2005 at an amount of one million two hundred sixty thousand three hundred and fifty Euro and fifty cents (EUR 1,260,350.50) corresponding to the value of the Contributed Shares (including the share premium attached thereto), evaluated, among others, on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- an application form of the authorised representatives of HBI in its capacity as subscriber of the New Shares, dated 20 September 2005, confirming the subscription of the New Shares and certifying the valuation and the ownership of the Contributed Shares;
- a valuation report of the management of the Company dated 20 September 2005;
- a copy of the shareholder's resolution of HBI NEUSS dated 21 September 2005 by which the share capital of HBI NEUSS has been increased.

Effective implementation of the contribution

HBI, contributor pre-named, here represented as stated here above, declares that:

- it has the power to transfer the Contributed Shares to the Company;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Contributed Shares to the Company be transferred to it/him;
- the transfer of the Contributed Shares will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares; and
- all further formalities shall be carried out in Grand Duchy of Luxembourg in order to duly formalise the transfer of the Contributed Shares to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the beginning of article 5.1 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

«5.1. The corporate capital is fixed at seventy-three thousand and five hundred Euro (EUR 73,500.-) represented by one thousand four hundred and seventy (1,470) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».»

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that the above contribution consists in the increase of the share capital of the Company by way of contribution of at least 65% of all outstanding shares of:

- a joint stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union member State;
- the Company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand six hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro 109.134, constituée initialement sous la dénomination de KPI RETAIL PROPERTY 13, S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 22 juin 2005 par le notaire Joseph Elvinger, prénommé, et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de HBI HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 36.000,-, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.365 et constituée sous le nom de KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 24 mai 2005 par le notaire Joseph Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C (la «Société»);

Les statuts de la société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises depuis la date de constitution de la Société:

- Par un acte dressé par le notaire Henri Hellinckx, demeurant à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 20 juillet 2005, changeant le nom de la Société, en cours de publication au Mémorial C;
 - Par un acte dressé par le notaire Joseph Elvinger, prénommé, en date du 12 août 2005, augmentant le capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente-six mille euros (EUR 36.000,-), en cours de publication au Mémorial C;
 - Par un acte dressé par le notaire Joseph Elvinger, prénommé, en date du 17 août 2005, modifiant l'année financière de la Société, en cours de publication au Mémorial C;
 - Par un acte dressé par le notaire Henri Hellinckx, prénommé, en vertu d'un acte dressé le 13 septembre 2005, par lequel le siège social de la Société a été transféré à Luxembourg-Ville, en cours de publication au Mémorial C;
- adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 13.1. des statuts de la Société et aux articles 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

La Société est représentée aux présentes par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resolutions

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) pour le porter de trente-six mille euros (EUR 36.000,-) à soixante-treize mille cinq cents euros (EUR 73.500,-) par la création et l'émission de sept cent cinquante (750) nouvelles actions ordinaires, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes, d'une valeur de cinquante euros (EUR 50,-) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant une prime d'émission globale d'un montant d'un million deux cent vingt-deux mille huit cent cinquante euros et cinquante (1.222.850,50) (la «Prime d'émission»).

Seconde résolution

L'Associé Unique constate la souscription des Nouvelles Parts par HBI, S.à r.l., une société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.134 («HBI»), et la libération intégrale des Nouvelles Parts, ainsi que de la Prime d'émission par un apport en nature consistant en toutes les sept cent cinquante (750) parts sociales, d'une valeur de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, détenues par HBI représentant 75% du capital social de HBI NEUSS, S.à r.l., une société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.133 («HBI NEUSS»), ensemble avec la prime d'émission y attachée d'un montant d'un million deux cent vingt-deux mille huit cent cinquante euros et cinquante centimes (EUR 1.222.850,50) (les «Parts Apportées»).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes, HBI en qualité de souscripteur des Nouvelles Parts, ici représentée par Hubert Janssen, précité, en vertu d'une déclaration/procuration du 20 septembre 2005 qui restera ci-annexée; lequel a déclaré souscrire les sept cent cinquante (750) nouvelles actions ordinaires de la Société, d'une valeur de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, et de les libérer intégralement, ainsi que la prime d'émission globale d'un montant d'un million deux cent vingt-deux mille huit cent cinquante euros et cinquante centimes (EUR 1.222.850,50), par l'apport en nature ci-après décrit, tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné lequel l'a expressément reconnu:

Description de l'apport

HBI en qualité de souscripteur des Nouvelles Parts déclare faire apport en nature des Parts Apportées.

Les Parts Apportées sont évaluées à un million deux cent soixante mille trois cent cinquante euros et cinquante centimes (EUR 1.260.350,50) et HBI considère comme prudent de reprendre cette valeur à l'égard de la Société.

Documents établissant la valeur de l'apport en nature

La valeur des Parts Apportées a été calculée et évaluée à la date du 20 septembre 2005 au montant d'un million deux cent soixante mille trois cent cinquante euros et cinquante centimes (EUR 1.260.350,50), correspondant à la valeur des Parts Apportées (incluant la prime d'émission y attachée), estimée, notamment, sur base des documents suivants qui resteront ci-annexés:

- un certificat (application form) en date du 20 septembre 2005 émanant des représentants autorisés de HBI en qualité de souscripteur des Nouvelles Parts confirmant la souscription des Nouvelles Parts et certifiant la valeur et la propriété des Parts Apportées;
- un rapport d'évaluation de la gérance de la Société du 20 septembre 2005;
- une copie des résolutions d'actionnaire de HBI NEUSS du 21 septembre 2005 par lesquelles le capital social de HBI NEUSS a été augmenté.

Réalisation effective de l'apport

HBI, apporteur pré-désigné, ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il dispose du pouvoir de céder les Parts Apportées à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander qu'une quelconque des Parts Apportées à la Société ne lui soit cédée;

- le transfert des Parts Apportées sera effectivement réalisé à dater de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital de la Société par création et émission des Nouvelles Parts; et
- toutes autres formalités seront réalisées au Grand-Duché de Luxembourg aux fins d'effectuer la cession des Parts Apportées à la Société et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le début de l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social souscrit de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit est fixé à soixante-treize mille cinq cents euros (EUR 73.500,-) représenté par mille quatre cent soixante-dix (1.470) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».»

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu du fait que l'apport mentionné ci-dessus consiste en une augmentation du capital de la Société par apport en nature d'au moins 65% de toutes les parts sociales émises par:

- une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne;

la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ trois mille six cents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, vol. 149S, fol. 98, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

J. Elvinger.

(058579.3/211/222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

**HBI HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 108.365.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 39584, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

J. Elvinger.

(058581.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2006.

MASHTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 71.858.

Extrait des résolutions du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration tenue le 26 avril 2006 par voie circulaire

Le Conseil a pris acte de la démission d'un administrateur, Monsieur Marc Koeune, né à Luxembourg, le 4 octobre 1969 et résidant à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03643. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056965.3/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

**FLOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FORMAT LOCATIONS, S.à r.l.).**

Siège social: L-6974 Niederanven, 10, Zone Industrielle de Bombicht.
R. C. Luxembourg B 41.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR03091, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLOC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(056900.3/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

SUNSET HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.208.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR03032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(056901.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

KIRKEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 78.537.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social extraordinairement en date du 2 juin 2006 que:

- Messieurs Bruno Beernaerts et David De Marco, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, ont été réélus administrateurs pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Kamal Akaoui n'a pas été renouvelé.

- Monsieur Alain Lam, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été élu administrateur pour la durée d'une année, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

- Monsieur Kamal Akaoui a démissionné de son poste d'administrateur-délégué.

- Monsieur Olivier Dorier, demeurant professionnellement au 1, place des Glacis, L-1628 Luxembourg, a été élu commissaire pour la durée d'une année, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

- Le mandat de commissaire de TAILEM A.G. n'a pas été renouvelé.

- Le siège social de la société a été transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057652.3/6312/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

TOR-ISTEG STEEL CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 5.323.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 8 mai 2006

Les mandats des administrateurs et du commissaire étant venus à échéance, l'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

Monsieur Reginald Neuman, docteur

en droit, Luxembourg,

179, avenue de Faïencerie;

Monsieur Rudolf Schmidt, ingénieur,
Vienne III/Autriche,
Salesianergasse 31;
Madame Ginny Voigt-Germain,
administrateur de sociétés,
Vaduz 9490/Principauté de
Liechtenstein, Wingertgasse 27;
Monsieur Bart J. A. Duijndam,
Dipl. Ing., Bilthoven 3727 LK /Pays-Bas,
Lassuslaan 30;
Monsieur Rudolf Schmidt jr,
ingénieur,
Vienne 1130/Autriche;
Winzerstrasse 20B;
Madame Nicole Bervard,
licenciée en sciences politiques,
Luxembourg, 16, rue Dante;
leurs mandats expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011.
L'assemblée décide en outre de nommer comme commissaire aux comptes pour la durée d'un an:
Monsieur Robert Moulin,
expert comptable,
demeurant à Roodt/Syr,
21, rue Aloyse Hoffmann.

Décision du conseil d'administration

Sur ce, les administrateurs prénommés, tous présents, ont désigné:
- Monsieur Reginald Neuman, préqualifié, président du conseil d'administration;
- Monsieur Rudolf Schmidt jr, préqualifié, vice-président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme

R. Neuman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01269. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057630.3//44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

MILLENNIUM FUND, Fonds Commun de Placement (en liquidation).

DISSOLUTION

Le 15 mai 2006, JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (la Société de Gestion), agissant au titre de Société de Gestion de MILLENNIUM FUND (le Fonds) a pris la décision de liquider le Fonds.

La Société de Gestion soussignée a finalisé et approuvé les procédures de liquidation.

La totalité des remboursements des parts et les produits de la liquidation ont été remboursés aux porteurs de parts.

La documentation et les comptes du Fonds seront conservés dans les locaux de MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., 1B, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach pendant une durée de 5 ans.

JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

La Société de Gestion

(03585/1232/13)

DIGA CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 81.383.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 4 septembre 2006 à 10 heures au siège social de la société, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005.
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2005.
3. Affectation des résultats.

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2005.
5. Divers.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des pièces du dossier au siège social où ils sont invités à déposer leurs titres représentatifs d'actions 5 jours au moins avant l'assemblée.

I (03603/724/21)

Le Conseil d'Administration.

BERENBERG EURO STRATEGIE AKTIEN FONDS IV, Fonds Commun de Placement.

Aufgrund der gesamten Rücknahme der Anteile des Fonds hat der Verwaltungsrat der BERENBERG LUX INVEST S.A. («die Verwaltungsgesellschaft»), mit Sitz in L-1118 Luxemburg, 23, rue Aldringen, beschlossen den Fonds mit Wirkung zum 26. Juli 2006 aufzulösen.

Die Verwaltungsgesellschaft wird einen Liquidationsbericht erstellen, welcher von DR. WOLLERT - DR. ELMENDORFF, S.à r.l., Wirtschaftsprüfer des Fonds, geprüft wird.

Die Geschäftsbücher und sonstige Unterlagen des Fonds werden mindestens 5 Jahre am Gesellschaftssitz der Verwaltungsgesellschaft archiviert.

(03621/584/11)

Die Verwaltungsgesellschaft.

INTERNATIONAL MARKETING INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 86.986.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi le 4 septembre 2006 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (03558/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

CITYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 24.691.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 4 septembre 2006 à 16.30 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2006;
- Affectation du résultat au 30 juin 2006;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

I (03584/000/17)

Le Conseil d'Administration.

OXBRIDGE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 102.481.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} septembre 2006 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2006

3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (03604/000/18)

Le Conseil d'Administration.

INTERPORTFOLIO II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 49.512.

Etant donné que le rapport annuel audité de la Société n'a pu être remis dans les délais requis, le Président de l'Assemblée du 1^{er} septembre 2005 avait décidé de surseoir aux décisions 1, 2, 3 et 4 de l'ordre du jour et de convoquer une nouvelle assemblée qui se tiendrait ultérieurement et qui prendrait les décisions relatives à ces quatre points.

Nous vous prions dès lors de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(ci-après dénommée l'«Assemblée») de INTERPORTFOLIO II (ci-après dénommée la «Société»), qui se tiendra au siège social de la Société, le lundi 11 septembre 2006 à 11 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 mai 2005.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mai 2005.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice clos au 31 mai 2005.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, Luxembourg ou au siège social de la Société où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée.

I (03619/755/25)

Le Conseil d'Administration.

DYNASTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 95.554.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 15 septembre 2006 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
2. Divers

I (03605/788/14)

Le Conseil d'Administration.

STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 68.862.

The shareholders of STRATUS TECHNOLOGIES GROUP, S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 123, avenue du X Septembre in L-2551 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.862 (the Company), are hereby informed that the

ORDINARY GENERAL MEETING

to be held on 5 September 2006 at 3.00 p.m. with the following agenda (note that the Company will be in liquidation on the date of this meeting, subject to the extraordinary general meeting of the shareholders of 28 August 2006 having resolved to put the Company into liquidation and the ordinary general meeting of the shareholders of 31 August 2006 having appointed the liquidation auditor):

Agenda:

1. Presentation of the report of the liquidation auditor of the Company (commissaire à la liquidation).
2. Discharge (quitus) to the liquidators (liquidateurs) of the Company for all their duties during, and in connection with, the liquidation of the Company.

3. Discharge (quitus) to the liquidation auditor (commissaire à la liquidation) of the Company for all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company.
4. Decision to close the liquidation of the Company.
5. Decision that the Company's documents and books shall be kept, for a period of five years from the date of closing of the liquidation, at the registered office of the Company being 123, avenue du X Septembre in L-2551 Luxembourg.

The shareholders are hereby informed that (i) a quorum of 50% of all the outstanding shares of the Company, (ii) a quorum of 60% of the outstanding Series A Preference Shares and (iii) a quorum of 60% of the outstanding Series B Shares shall have to be represented at the meeting and that resolutions shall be passed by a majority of 2/3 of the votes cast at the meeting.

I (03613/5499/28)

By order of the Board of Directors.

DERVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.847.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *15 septembre 2006* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
2. Divers

I (03612/788/14)

Le Conseil d'Administration.

LUX-PORTFOLIO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 66.907.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi *6 septembre 2006* à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2006.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2006; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

FORTUNA BANQUE S.C.

Pour l'Allemagne:

DEUTSCHE BANK AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (03620/755/32)

Le Conseil d'Administration.

MAGICAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 34.821.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 24 août 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2006, et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2006.
 4. Divers.
- II (03459/000/15) Le Conseil d'Administration.
-

ROSNY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 34.826.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 24 août 2006 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2006, et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2006.
 4. Divers.
- II (03460/000/15) Le Conseil d'Administration.
-

FUTURE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.499.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 24 août 2006 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2006, et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2006.
 4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
 5. Divers.
- II (03461/000/16) Le Conseil d'Administration.
-

AGORANET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.913.

Les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra exceptionnellement le 25 août 2006 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire

5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

II (03523/000/21)

Le Conseil d'Administration.

I.B.F., INFORMATIQUE BANCAIRE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 30.538.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social, en date du 25 août 2006 à 9.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2005;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Divers.

II (03488/000/16)

Le conseil d'administration.

DELTA LLOYD L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.964.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav DELTA LLOYD L à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 25 août 2006 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Modification de l'article 29 des statuts de la Sicav afin de prévoir, au minimum, une distribution annuelle de l'ensemble des revenus d'intérêts recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais qui s'y rapportent proportionnellement.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le projet de texte des statuts est à la disposition des Actionnaires pour examen au siège social de la Sicav.

II (03533/755/20)

Le Conseil d'Administration.

NETSURF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 72.808.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 août 2006 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Reports of the board of directors and of the statutory auditor;
2. Approval of the balance sheets, the profit and loss accounts as of December 31st, 2005 and allocation of the result;
3. Discharge to the directors and the statutory auditor;
4. Statutory elections;
5. Miscellaneous.

II (03535/655/15)

Le Conseil d'Administration.

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 71.182.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND («the Company») will be held at the registered office on Friday, 25 August, 2006 11.00 a.m., to vote on the following agenda:

Agenda:

1. Resolution about the preparation of the Articles of Association of the Company in English including a German translation (so far German only).
2. Resolution about the revision and amendment of the Articles of Incorporation of the Company.
3. Miscellaneous.

Shareholders who cannot attend the meeting in person are entitled to appoint one or more proxies to attend and vote on their behalf. Proxy and voting forms can be obtained at the registered office.

Senningerberg, August 2006.

II (03544/755/18)

The Board of Directors.

**LUVENCA S.A., Société Anonyme,
(anc. UNIFLAIR INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 54.089.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 août 2006 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des comptes au 31 décembre 2005.
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
3. Rapport du Commissaire aux Comptes.
4. Décharge aux organes de la société.
5. Décision sur l'affectation du résultat.
6. Elections.
7. Divers.

II (03565/698/19)

Le Conseil d'Administration.

SICAV ALCYON, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.360.

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'inviter les actionnaires de SICAV ALCYON (ci-après la «Société») à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 25 août 2006 à 10.00 heures, dans les bureaux de RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de nom: La Société prendra la dénomination suivante ECHIQUIER.
2. Refonte complète des statuts de la Société, comprenant notamment les modifications aux articles 3, 5, 14, 16, 20, 21, 23, 27 et 29 pour:
 - Se conformer à la loi du 20 décembre 2002
 - Introduire, pour les différents compartiments, la possibilité de créer différentes classes d'actions
 - Permettre l'émission d'actions supplémentaires contre un apport en nature de valeurs mobilières et autres actifs permis
 - Permettre les délibérations du conseil d'administration par le biais d'une conférence organisée par téléphone ou par d'autres moyens de communication similaires
 - Permettre au conseil d'administration soit de nommer deux personnes pour déterminer la conduite de la Société soit désigner une société de gestion conformément à la loi du 20 décembre 2002
 - permettre à la Société de gérer tout ou partie des actifs d'un ou plusieurs compartiments sur une base groupée («pooling»)
 - permettre à la Société de suspendre les rachats et conversions si le montant des rachats et conversions dépassent un certain pourcentage

- permettre au conseil d'administration l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation généralement admise s'il considère que cette évaluation reflète mieux la valeur probable de réalisation d'un avoir.

Les actionnaires peuvent, sur simple demande au siège social de la Société, obtenir le texte complet des modifications aux statuts.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si la moitié des actions en circulation soit présente ou représentée et qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

En cas de défaut de quorum lors de cette première assemblée générale extraordinaire, une deuxième Assemblée sera convoquée et aura lieu à la même adresse avec le même ordre du jour le 29 septembre 2006, à 14.30 heures. Cette deuxième assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des deux-tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à ces assemblées générales extraordinaires, les actionnaires au porteur devront déposer leurs certificats d'actions 5 jours ouvrables avant la date de l'Assemblée au domicile de la Société, ou auprès de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Les actionnaires au porteur ne pouvant pas être présents peuvent voter par procuration. Les formulaires de procuration peuvent être obtenus, sans frais, au siège de la Société.

Le Prospectus de SICAV ALCYON sera mis à jour en conséquence et la nouvelle version pourra être obtenue sur demande auprès du siège social de la Société.

II (03545/755/45)

Le Conseil d'Administration.

JAIPUR CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 39.722.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 août 2006 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des comptes au 31 décembre 2005.
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
3. Rapport du Commissaire aux Comptes.
4. Décharge aux organes de la société.
5. Décision sur l'affectation du résultat.
6. Divers.

II (03564/698/16)

Le Conseil d'Administration.

FORMAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 124, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 28.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR03092, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FORMAT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(056902.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.
